

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour le département d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91 /77/78/95 (0,226€).

**Enquête publique**

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE VALLEE SUD - GRAND PARIS**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA**

**COMMUNE DE MONTROUGE**

5 septembre 2022 à 09h00 au 5 octobre 2022 à 17h30  
Par arrêté n° A449/2021, le Président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montrouge.

La modification n° 2 du PLU de Montrouge vise à renforcer les espaces verts et les espaces publics, à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, à conserver la cohérence urbaine et architecturale de la ville, à répondre aux besoins des ménages montrougiens, à renforcer la bonne répartition territoriale des équipements, à renforcer et valoriser l'offre commerciale, à actualiser, clarifier et préciser certains articles et enfin à rectifier des erreurs matérielles et à mettre à jour certaines définitions.

L'enquête publique se déroulera du 5 septembre 2022 à 09h00 au 5 octobre 2022 à 17h30, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Michel Morin a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du 5 septembre 2022 à 09h00 au 5 octobre 2022 à 17h30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes : au Service Urbanisme situé au Centre administratif de Montrouge, 4 rue Edmond Champagneud - (92120) aux jours et horaires suivants : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les mardi de 08h30 à 12h00 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ; sur le site internet <http://modification2-plu-montrouge.enquetepublique.net> ; via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Montrouge (<https://www.ville-montrouge.fr/>) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris ([www.valleesud.fr](http://www.valleesud.fr)) ; depuis un poste informatique situé au Centre Administratif de Montrouge.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du 5 septembre 2022 à 09h00 au 5 octobre 2022 à 17h30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au Service Urbanisme aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification2-plu-montrouge.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [modification2-plu-montrouge@enquetepublique.net](mailto:modification2-plu-montrouge@enquetepublique.net) ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Modification n° 2 du PLU - Service urbanisme - Centre administratif - 4 rue Edmond Champagneud - 92120 MONTROUGE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du 5 septembre 2022 à 09h00 au 5 octobre 2022 à 17h30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au Service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification2-plu-montrouge.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais. Le commissaire enquêteur tiendra ces permanences au Service Urbanisme (4 rue Edmond Champagneud, 92120) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 5 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **Jedi 22 septembre de 13h30 à 17h30 ;**
- **Mardi 27 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 5 octobre de 13h30 à 17h30.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLU, Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du Service Urbanisme au Centre administratif (4 rue Edmond Champagneud, 92120 Montrouge), aux horaires habituels d'ouverture du Service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A449/2021.

- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ;
- au Service Urbanisme de Montrouge aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Montrouge <https://www.ville-montrouge.fr/> ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris [www.valleesud.fr](http://www.valleesud.fr) et
- sur le site internet <http://modification2-plu-montrouge.enquetepublique.net>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration. Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 2 du PLU de Montrouge, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président  
Jean-Didier BERGER

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD - GRAND PARIS VILLE DE MONTROUGE**

**AVIS AU PUBLIC PRESCRIPTION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTROUGE**

Par arrêté N° A 399/2022, le Président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'engagement de la procédure de modification n° 2 du PLU de la commune de Montrouge.

La modification n° 2 du PLU vise à renforcer les espaces verts et les espaces publics, à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, à conserver la cohérence urbaine et architecturale de la ville, à répondre aux besoins des ménages montrougiens, à renforcer la bonne répartition territoriale des équipements, à renforcer et valoriser l'offre commerciale, à actualiser, clarifier et préciser certains articles et enfin à rectifier des erreurs matérielles et à mettre à jour certaines définitions.

L'arrêté N° A 399/2022 est porté à la connaissance du public pendant un délai d'un mois au siège de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris situé Place de l'Hôtel de Ville à Antony (92160) et à la Mairie de Montrouge située 43 Avenue de la République (92120).

**Constitution de société**

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

**ELEL TRANSPORT**

Objet social : La société a pour objet tant en France, en Europe et qu'à l'étranger les prestations de services suivante :

- Activité de transport de personne en Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC)
- Activité de transport de personne à mobilité réduite (TPMR)
- Activités de conciergerie, accompagnement et prestations diverses connexes aux particuliers et aux entreprises.
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques

et brevets concernant ces activités ;  
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.  
Siège social : 14 rue Paul Lafargue Minerve 1 RDC 03, 92800 PUTEAUX  
Capital : 500 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE  
Gérance : BATANKEN Barnabé, demeurant 14 rue Paul Lafargue Minerve 1 RDC 03, 92800 PUTEAUX

**Collectivités territoriales**

**Optimisez votre communication Publiez vos annonces d'enquêtes publiques dans**

**Le Parisien**

**01 87 39 82 96**  
[legales2@leparisien.fr](mailto:legales2@leparisien.fr)

**Divers société**

SCI MAPY, SCI au capital de 22867,35€. Siège social: 4 rue pasteur 92300 Levallois-perret. 398 395 624 RCS NANTERRE. Le 23/06/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme MARTINE CUNY, 11 AVENUE DE LA BARONNE, CANNES PASSY 06400 CANNES, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de NANTERRE.

CONFIANCE&ESTIME, EURL au capital de 1000,0€. Siège social: 1 allée de la volga 92160 Antony, 904287455 RCS NANTERRE. Le 16/06/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Marie-mozart BOSTON, 1 allée de la volga 92160 Antony, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de NANTERRE.

SYLLA SOLUTION, SASU au capital de 500,0€. Siège social: 47 rue henri poincaré 92600 Asnières-sur-seine. 891932683 RCS NANTERRE. Le 08/07/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. SYLLA ROLLAND, 47 Rue Henri Poincaré 92600 Asnières-sur-Seine, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NANTERRE.

**Enquête Publique**

**publilégal**  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
[www.publilegal.fr](http://www.publilegal.fr)  
Tél : 01.42.96.96.58

**Commune du Plessis-Robinson**

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**de l'étude d'impact du dossier de permis de construire n° PC 09206021 1376 pour le projet de construction de 282 logements au 18 avenue Edouard Herriot au Plessis-Robinson**

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier relatif au permis de construire n° PC 09206021 1376 pour la construction de 282 logements au 18 avenue Edouard Herriot au Plessis-Robinson, complété de l'étude d'impact et ses annexes, de l'avis de l'autorité environnementale, du mémoire en réponse, est mis à la disposition du public du **29 août 2022 à 8h30 au 28 septembre 2022 à 17 h**, avant approbation.

La mise à disposition est organisée par la Commune du Plessis-Robinson, autorité compétente pour délivrer le permis de construire : Centre Administratif Municipal - 3 place de la Mairie - 92350 Le Plessis-Robinson (01.46.01.44.23 - [urbanisme@plessis-robinson.com](mailto:urbanisme@plessis-robinson.com).)

L'ensemble du dossier sera consultable selon les modalités suivantes :

- au service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (Centre Administratif Municipal) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
- sur le site internet : <http://mad-plessis-robinson.enquetepublique.net>
- via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson ([www.plessis-robinson.com](http://www.plessis-robinson.com) - rubrique Service Urbanisme) ;
- depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre à feuillets non mobiles, au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://mad-plessis-robinson.enquetepublique.net>
- par voie électronique à l'adresse suivante : [mad-plessis-robinson@enquetepublique.net](mailto:mad-plessis-robinson@enquetepublique.net)
- par voie postale à l'adresse suivante : Centre Administratif Municipal - Service de l'Urbanisme - MAD VINCI - 3 place de la Mairie - 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Toutes les observations devront être reçues au plus tard le 28 septembre 2022 à 17 h.

Cet avis sera :

- mis en ligne sur le site internet de la Ville du Plessis-Robinson
- affiché sur site : 1 affiche au 18 avenue Edouard Herriot et 1 affiche angle avenue Paul Langevin
- publié dans deux journaux départementaux

La décision pouvant être adoptée au terme de la participation du public : délivrance du permis de construire n° PC 09206021 1376 par la Commune du Plessis-Robinson, autorité compétente.

EP 22-384 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

**Publiez votre annonce légale avec Le Parisien**

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

**ferrari publicité**

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

**VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Toutes nos annonces en scannant ce QRC

[www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

Pour vos publications contactez-nous [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. 01 42 96 05 50